

Voici les règlements de l'école Kadanse présenté par les Loisirs La Providence.

☞ Tous les danseurs doivent être respectueux :

- Respecter les professeurs, les assistantes et le personnel des loisirs et de l'école.
- Employer un langage correct et respectueux.
- Respecter les consignes du professeur.
- Respecter les différences de chacun.
- Ne pas user de violence physique et/ou verbale.
- Faire bon usage du matériel et des studios en respectant les consignes données à ce propos.
- Participer aux activités proposées.



☞ Tous les danseurs doivent respecter les règlements de l'école :

- Nous préférons préciser au premier cours de la tenue vestimentaire en danse recommandée pour chacun des groupes. Brièvement, garder en tête que la **tenue vestimentaire** doit permettre à l'apprenant de bouger librement (leggings, joggings, t-shirt, camisoles, ...).
- Le port du **jean** est interdit.
- Les **cheveux** sont **attachés** de sorte que le visage est dégagé. Il ne faut pas hésiter à utiliser les jolies barrettes pour fixer les mèches rebelles, afin que le danseur ne soit pas distrait par ses cheveux en dansant.
- La **gomme à mâcher** et les **bonbons** sont interdits durant les cours.
- Toute nourriture ou boisson est interdite à l'intérieur des studios. Seulement les bouteilles d'eau fermées ou avec bec verseur sont acceptées.
- Les **souliers d'extérieur** sont interdits dans le local de danse.
- **Aucun ami** ne peut participer ou assister au cours.
- Il est interdit de **courir** dans le local à moins, bien sûr, que cela fasse partie de l'activité proposée.
- Le danseur doit venir à ses cours **sans bijou, ni montre, ni objet de valeur**. Le danseur est responsable de ses objets de valeur. Nous ne sommes pas responsables des pertes ou des vols. Veuillez prendre note que les **objets perdus** sont placés dans un panier prévu à cet effet dans le vestiaire.
- La **punctualité** aux cours est de rigueur. Si le danseur est en retard il doit intégrer le cours le plus discrètement possible à l'arrière de la classe, pour ne pas déranger le déroulement du cours et pour y faire ses réchauffements. Après deux absences non motivées, ou retards répétitifs en classe, l'École verra à aviser les parents de la situation. La raison est bien simple. Lorsqu'un danseur arrive en retard, il dérange le groupe, et surtout, il nuit à son apprentissage et à sa concentration.

TOUT MANQUEMENT GRAVE AUX RÈGLEMENTS POURRAIT ENTRAÎNER UNE EXPULSION DU COURS AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE TOUS.

Veillez **motiver les absences** durant l'année en nous appelant au 450-773-7711 ou en nous envoyant un courriel à l'adresse : kadanse@loisirslaprovidence.ca.

Pour obtenir le **calendrier annuel**, consultez notre site internet :

www.ecolekadanse.com

Le personnel de l'école Kadanse présenté par les Loisirs La Providence s'engage à respecter le même code d'éthique et à procurer aux danseurs :

- Un **encadrement** de qualité.
- Une **formation** de qualité.
- Du **plaisir** en quantité.
- De la **danse** en quantité.

Bonne année à tous!